

sur 4

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE		
IDENTIFICATEUR DE PRODUIT	AXIS® Ceramic - CC	
NOM CHIMIQUE	Argile montmorillonite, calcinée	
FAMILLE CHIMIQUE	Argile	
UTILISATION DU PRODUIT	Amendement du sol	
RESTRICTIONS D'UTILISATION	Aucune connue	
FABRICANT	EP Minerals, LLC., 9785 Gateway Dr., Reno, NV 89521, USA	
N° DE TÉLÉPHONE	+1 (775) 824 7600 (du lundi au vendredi 8h00 – 17h00 heure normale du Pacifique)	
NUMÉRO D'URGENCE	+1 (775) 824 7600 (du lundi au vendredi 8h00 – 17h00 heure normale du Pacifique)	
DATE DE PRÉPARATION DE LA FDS	21 janvier 2022	
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS		
CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE SELON L'OSHA ET LE SGH	Cancérogène, catégorie 1A Toxique pour certains organes cibles, exposition répétée de catégorie 1	
AUTRES DANGERS	Aucun	
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE	<p>DANGER Peut provoquer le cancer par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Se procurer des instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Porter une protection oculaire. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Éliminer le contenu selon la réglementation locale, nationale et fédérale.</p>	
SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS		
DENOMINATION	CONCENTRATION APPROXIMATIVE (%)	NUMEROS CAS
Argile montmorillonite, calcinée (contient 10 à 15% de silice cristalline — quartz)	100%	70892-59-0 14808-60-7
SECTION 4 : PREMIERS SECOURS		
YEUX	Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de solution de rinçage des yeux. Consulter un médecin si l'irritation persiste.	
PEAU	Utiliser des lotions hydratantes en cas de sécheresse de la peau.	
INGESTION	Boire de grandes quantités d'eau pour réduire les effets de volume et de dessèchement.	
INHALATION	Transporter la personne à l'air libre. Moucher pour évacuer la poussière.	
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	La poussière peut provoquer une irritation des yeux par la nature abrasive du produit. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer son dessèchement. Les poussières peuvent provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation prolongée de poussière respirable contenant de la silice peut provoquer une maladie pulmonaire évolutive, une silicose et un cancer du poumon. Voir la section 11 pour de plus amples informations.	
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Il n'est pas normalement nécessaire de consulter immédiatement un médecin. En cas de poussière irritante dans les yeux, consulter un médecin.	

NOM DU PRODUIT		AXIS® Ceramic — CC			Page 2 sur 4
SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE					
MOYENS D'EXTINCTION		Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
DANGERS SPECIFIQUES RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE		Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
CONSEILS AUX POMPIERS		Non applicable, le matériau n'est pas combustible.			
SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE					
PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE		En cas de poussière, utiliser un respirateur équipé d'un filtre à particules tel qu'indiqué dans la Section 8. Protéger les yeux avec des lunettes de sécurité. Ne pas respirer les poussières.			
PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		Ce matériau n'est pas une préoccupation environnementale majeure.			
METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE		Aspirer les déversements ou balayer le produit humidifié. Eviter de produire des poussières en suspension dans l'air. Placer ensuite dans un contenant pour une utilisation ou élimination ultérieure.			
SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE					
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER		Minimiser la formation de poussière. Éviter tout contact oculaire. Ne pas respirer les poussières. Réparer ou jeter les sacs endommagés. Respecter toutes les précautions et les avertissements donnés sur l'étiquette. Les substances inflammables ou dangereuses peuvent conserver ces caractéristiques après absorption. Entreposer et éliminer les déchets conformément aux instructions données par le fabricant de la substance absorbée et conformément aux lois applicables. Ne pas utiliser avec de l'acide fluorhydrique ou des solutions basiques concentrées.			
CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES		Entreposer dans un endroit sec pour préserver l'intégrité des emballages et la qualité du produit. Entreposer le produit à l'écart de l'alimentation animale, des aliments, des pesticides et es engrais pour éviter toute contamination croisée. Ne pas entreposer avec de l'acide fluorhydrique ou des solutions basiques concentrées.			
SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE					
RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'EXPOSITION		Remarque : Le traitement des argiles adsorbantes n'est pas couvert par la norme de silice de l'OSHA (29CFR1910.1053) et la limite d'exposition permise « Permissible Exposure Limit (PEL) » de l'OSHA associée à cette norme.			
Composant		LEA (OSHA)	VLE (ACGIH)	LEA (MSHA)	LER (NIOSH)
Argile montmorillonite, calcinée (particules non classées autrement)		5 mg/m ³ poussière respirable 15 mg/m ³ poussière totale	Non établies	5 mg/m ³ poussière respirable 15 mg/m ³ poussière totale	Non établies
Silice cristalline (quartz)		$\frac{30 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2+2}$ poussière totale $\frac{10 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2+2}$ Poussière respirable	0,025 mg/m ³ Poussière respirable	$\frac{30 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2+2}$ poussière totale $\frac{10 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2+2}$ Poussière respirable	0,05 mg/m ³ Poussière respirable
CONTROLES TECHNIQUES APPROPRIES		Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration pour contrôler la production de poussière dans les limites d'exposition recommandées. Se référer à la publication de l'ACGIH « Ventilation industrielle » ou autres publications similaires pour la conception des systèmes de ventilation.			
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE					
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE		Lunettes de sécurité pour protéger de la poussière			
PROTECTION DE LA PEAU		Aucun équipement particulier n'est nécessaire.			
PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES		Porter des appareils de protection respiratoire équipés de filtres conformes à la norme 42CFR84, certifiés N95 en cas de poussière. En cas de concentration de poussière inférieure à dix (10) fois la limite d'exposition admissible (LEA), utiliser un quart ou un demi-masque respiratoire équipé d'un filtre à poussière N95 ou d'un masque à poussière jetable certifié N95. Si la concentration de poussière est supérieure à dix (10) fois la LEA et inférieure à cinquante (50) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à masque intégral équipé de filtres N95 remplaçables. Si la concentration de poussière est supérieure à cinquante (50) fois la LEA et inférieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à épuration d'air (à pression positive) avec un filtre N95 remplaçable. Si la concentration de poussière est supérieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C (à flux continu, à pression positive), avec un masque intégral, une cagoule ou un casque.			
MESURES D'HYGIÈNE		Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact oculaire. Se laver les mains après manipulation et avant de manger ou de boire.			

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

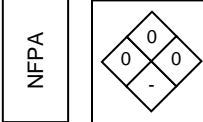
APPARENCE/ODEUR	Granulés bruns rougeâtres	ODEUR	Inodore
ÉTAT PHYSIQUE	Solide	SEUIL OLFACTIF	Non applicable
PRESSION DE VAPEUR	Non applicable	DENSITE DE VAPEUR	Non applicable
POINT D'EBULLITION	Non applicable	POINT DE FUSION	Inconnu
POINT D'ECLAIR	Non applicable	pH (SUSPENSION A 10%)	Inconnu
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ	Non applicable	TAUX D'EVAPORATION	Non applicable
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION	Inconnue	DENSITE RELATIVE	2,2
TEMPERATURE D'AUTO-IGNITION	Non applicable	COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)	Non applicable
INFLAMMABILITE (solide, gazeux)	Non applicable	SOLUBILITE DANS L'EAU	< 2%
		VISCOSITE	Non applicable

SECTION 10 : STABILITE AND REACTIVITE

REACTIVITE	Le produit n'est pas réactif.
STABILITE CHIMIQUE	Le produit est stable.
POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales de manipulation sauf en cas de mélange avec les substances incompatibles données ci-dessous.
CONDITIONS A EVITER	Non applicable
MATIERES INCOMPATIBLES	Les composés organiques insaturés, tels que l'essence de térébenthine et l'huile végétale. Ne pas utiliser avec de l'acide fluorhydrique ou les solutions fortement basiques
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX	Non applicable

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE	
Voies d'exposition probables	Voir ci-après
YEUX	Peut provoquer une irritation (larmoiments et rougeurs) si la poussière pénètre dans les yeux.
PEAU	N'est pas absorbé par la peau, mais peut provoquer un dessèchement en cas d'exposition prolongée.
INGESTION	L'ingestion de petites quantités n'est pas considérée comme nocive, mais peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
INHALATION	Une inhalation aiguë peut provoquer un dessèchement des fosses nasales et une congestion pulmonaire, une toux et une irritation de la gorge en général. Une inhalation aiguë de concentrations élevées de silice cristalline respirable peut provoquer une silicose aiguë.
EFFETS CHRONIQUES	Ce produit contient de la silice cristalline naturelle. La silice cristalline respirable peut provoquer un cancer du poumon et des maladies pulmonaires (silicose) par inhalation sur des périodes prolongées. Les symptômes de la silicose incluent une respiration sifflante, une toux et un essoufflement.
CARCINOGENICITE	Ce produit naturel est principalement composé d'argile mais contient également de faibles quantités de silice cristalline. La silice cristalline (quartz) est classée cancérigène chez l'homme par le CIRC et le NTP. La silice cristalline est uniquement reconnue comme une cause de cancer en cas d'inhalation de sa forme respirable. Toute autre voie d'exposition n'est pas reconnue comme cause de cancer.
NTP	La silice cristalline respirable (quartz) est classée cancérigène chez l'homme.
CIRC	La silice cristalline respirable (quartz) est classée cancérigène chez l'homme.
VALEURS NUMERIQUES DE LA TOXICITE	Aucune donnée disponible.

NOM DU PRODUIT	AXIS® Ceramic — CC		Page 4 sur 4					
CORROSIVITÉ, SENSIBILISATION, IRRITATION	Non applicable							
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	Non disponible							
TÉRATOGENICITÉ, MUTAGÉNICITÉ	Non disponible							
SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES								
ÉCOTOXICITE	Aucune toxicité attendue							
PERSISTANCE ET DEGRADABILITE	Non biodégradable, inerte.							
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Faible potentiel de bioaccumulation							
MOBILITE DANS LE SOL	Aucune mobilité							
AUTRES EFFETS NEFASTES	Aucun connu							
SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION								
TRAITEMENT DES DÉCHETS	Si ce produit tel que fourni devient un déchet, éliminer comme un déchet solide en centre d'enfouissement ou si en suspension, éliminer dans les égouts. N'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR paragraphe 261).							
ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE	Éliminer conformément aux lois et règlements applicables, généralement élimination des déchets solides en centre d'enfouissement.							
SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT								
INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LE TRANSPORT	Classification pour transport du Département du transport aux Etats-Unis : 55 (aucune restriction). Nom technique : « argile calcinée ».							
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	Aucune exigence ou étiquetage particuliers.							
SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES								
ÉTATS-UNIS								
TSCA (loi réglementant les substances toxiques aux USA)	La montmorillonite et le quartz sont répertoriés dans la liste TSCA de l'EPA.							
CERCLA (Réglementation américaine visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux)	La montmorillonite n'est pas classée comme substance dangereuse selon la réglementation américaine visant à nettoyer les sites souillés par les déchets dangereux (CERCLA), 40 CFR 302.							
SARA TITRE III (modification de la CERCLA)	Non répertorié.							
Proposition 65 de la Californie	⚠ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à de la silice cristalline, qui est considéré par l'état de Californie, comme facteur cancérigène, pour plus d'information visiter www.P65Warnings.ca.gov .							
SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS								
		<p>4-Extrême 3-Elevé 2-Modéré 1-Léger 0-Insignifiant</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="4">HMIS</td> <td>0* Santé</td> </tr> <tr> <td>0 Inflammabilité</td> </tr> <tr> <td>0 Réactivité</td> </tr> <tr> <td>E Equipement de protection</td> </tr> </table>	HMIS	0* Santé	0 Inflammabilité	0 Réactivité	E Equipement de protection
HMIS	0* Santé							
	0 Inflammabilité							
	0 Réactivité							
	E Equipement de protection							
DATE DES REVISIONS	21 janvier 2022							
RÉVISION N°	4							

Avis de non-responsabilité : À la date de préparation du présent document, l'information fournie est considérée comme exacte et donnée en toute bonne foi pour se conformer aux lois fédérales et nationales applicables. Aucune garantie ou représentation d'aucune sorte, expresse ou implicite, ne sera formulée ou prévue quant à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Nous déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'achat, la revente, l'utilisation ou l'exposition à notre produit. Les utilisateurs de silice doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité, y compris selon la norme OSHA de communication sur les produits dangereux.